



MAIRIE DE COURS LA VILLE

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL Du 19 juin 2009

Le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, et en session ordinaire, le vendredi 19 juin 2009, à 20 heures, sous la Présidence de Monsieur Patrice VERCHERE, Maire de COURS LA VILLE.

Au préalable, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la démission de Mr FOROPON Guy de son poste de conseiller municipal à compter du 12 juin 2009.

Conformément à la législation en vigueur Monsieur le Maire a contacté M. Jean-Jacques GAUNE, appartenant à la même liste « Bien vivre à Cours la Ville » pour compléter le Conseil Municipal.

L'intéressé a accepté cette succession

En conséquence, le Maire,

INSTALLE, dans ses fonctions de Conseiller Municipal, M. Jean-Jacques GAUNE, né le 9 juin 1943 à Thizy, domicilié à Cours la Ville – 6 rue Pasteur - retraité, figurant initialement en 25^{ème} position sur la même liste que Mr Guy FOROPON « Bien vivre à Cours la Ville ».

M. Joël BUFFIN a été nommé secrétaire de séance, fonction qu'il a acceptée.

Appel des membres du Conseil Municipal : 20 présents, 7 absents dont 6 procurations, soit 26 votants.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès verbal de la précédente réunion.

Puis Mr le Maire présente au nom du conseil municipal ses sincères condoléances à Mlle Nancy BRESSON, Conseillère Municipale pour le décès de sa maman, et souhaite un prompt rétablissement à Mr Frédéric GASCON qui vient de subir une intervention chirurgicale.

LE CONSEIL MUNICIPAL

SOCIETE ANONYME IMMOBILIERE D'ECONOMIE MIXTE DE LA VILLE DE COURS LA VILLE (S.A.I.E.M.V.C.) – Désignation d'un délégué communal au Conseil d'Administration

M. le Maire propose la candidature de Mr GEAY

L'élection a lieu à la majorité absolue.

Le vote a donné les résultats suivants :

Abstentions	:	4
Votants	:	22
Exprimés	:	22
Majorité absolue	:	12

A obtenu :

Mr Maurice GEAY : 22 voix.

- Mr Maurice GEAY est élu au premier tour, à la majorité absolue par 22 voix pour et 4 abstentions.

- Mr Maurice GEAY déclare accepter ces fonctions.

L'Assemblée AUTORISE le membre élu à exercer les fonctions de Direction qui pourraient éventuellement lui être confiées par la SOCIETE IMMOBILIERE D'ECONOMIE MIXTE DE LA VILLE DE COURS LA VILLE.

Mme GAYMARD de l'opposition rappelle que le vote abstentionniste n'est pas à l'encontre de M. GEAY.

DIVERS – Listes préparatoires à la liste annuelle du jury d'assises année 2010

Conformément aux dispositions de l'article 260 du code de procédure pénale, la procédure d'établissement du jury criminel pour l'année 2010 est engagée.

Il appartient à l'assemblée de procéder au tirage au sort prévu à l'article 261 du même code à partir des listes électorales. Monsieur le maire procède au tirage des neuf personnes qui seront inscrites sur la liste préparatoire à la liste annuelle.

Le tirage au sort donne les résultats suivants :

1 ^{er} bureau de vote	- Page 6- Ligne 7 – Mme BESSON Karine – N° appel 63 - P.8 - L.4 - Mr BOSLAND Paul – N° 82
2 ^{ème} bureau de vote	- P. 65 – L. 2 – Mme GAUVIN Marie – N° 749 - P. 17 – L. 4 – Mme COFFINET Sandrine – N° 182
3 ^{ème} bureau de vote	- P. 63 – L. 6 – Mme TOUIL Hafidha Epouse OUESTANI – N° 721 - P. 1 – L. 9 – Mme ARCHIN Nadine épouse BORTOLOTTI – N° 10
4 ^{ème} bureau de vote	- P. 58 – L. 10 - Mme BOSLAND Marie-Hélène Epouse MALERBA - N° 657 - P.7 – L. 6 - Mme BOUCHER Laetitia – N° 7
5 ^{ème} bureau de vote	- P. 7 – L. 10 - Mme CASTELLI Sylvie Epouse PELLIER – N° 74

SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR L'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE – Contribution de la commune

Le conseil à l'unanimité,

DIT que la somme correspondant, à la contribution de la commune au Syndicat Intercommunal à Vocation Unique appelé « Syndicat Intercommunal pour l'Enseignement Artistique », soit 46 297,30 €, est inscrite en totalité au budget primitif de l'exercice 2009 sur le compte 6554,

DIT s'opposer à la fiscalisation de cette contribution.

FINANCES COMMUNALES – Subvention au titre des séjours en colonie de vacances en application de la délibération du 23 décembre 2008

Le conseil à l'unanimité,

DECIDE d'accorder au titre de la subvention prévue par la délibération du 23 décembre 2008 les subventions suivantes, sachant que la participation journalière de la commune est fixée à 2,60 € pour les séjours en colonie de vacances et 1,30 € pour les séjours en centres de loisirs :

- 503,10 € au centre social de Cours La Ville au titre de séjours organisés par le centre de loisirs pour les vacances de Pâques 2009.

DIT que la subvention sera réglée directement à l'association concernée.

DIT que la somme de 503.10 € sera transférée du compte 022 « dépenses imprévues » sur le compte 65745 « subvention de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé » du budget communal 2009, sur lequel la dépense sera imputée.

FINANCES COMMUNALES – Subvention de fonctionnement à l'école privée St Charles

Mr VERCHERE rappelle que lors de la dernière réunion du conseil municipal il avait souhaité la création d'une commission temporaire et pluraliste afin de faire le point sur le contrat d'association qui lie la Mairie avec l'association gestionnaire de l'école Saint Charles. Il remercie les membres du Conseil Municipal et les représentants de l'Ecole Saint Charles présents à la réunion de la commission. D'un commun accord un nouveau calcul de la subvention a été acté.

Mme GAYMARD demande si une délibération est suffisante ou si un avenant au contrat devra être passé.

Mr VERCHERE précise que cela n'est pas nécessaire car les sommes ne sont pas inscrites dans le contrat, celles-ci fluctuant chaque année en fonction du nombre d'enfants en maternelle et en primaire.

Le conseil municipal, par 22 voix pour et 4 abstentions,

DIT que la participation financière de la commune pour l'école privée au titre de l'exercice 2009 s'élève à 172 506€,

DIT que la subvention complémentaire de 21 444,20 € sera réglée directement à l'association concernée,

DIT que la somme de 21 450 € sera transférée du compte 022 « dépenses imprévues » sur le compte 65747 « subvention de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé ».

DIT que la dépense sera imputée à l'article 65747 du Budget Communal 2009.

FINANCES COMMUNALES – Dotation sur produit des amendes de police 2008

Le Conseil à l'unanimité

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter auprès du Département du Rhône, dans le cadre de la dotation relative au produit des amendes de police, l'attribution d'une subvention afin de mettre en place un radar pédagogique, des potelets et installer un coussin appelé « berlinois » aux abords de l'école primaire Léonard de Vinci, afin de limiter la vitesse de circulation des véhicules de la rue Irénée Giraud et ainsi sécuriser l'entrée et la sortie des élèves de cette école. Les devis de ces travaux s'élèvent à 14 192,00 € H.T. , soit 16 973,63 € T.T.C.

DIT que la recette et la dépense seront inscrites à la section investissement du budget de la commune.

FINANCES COMMUNALES – Acquisition d'un tènement immobilier

Le Conseil à l'unanimité

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à entreprendre toutes les démarches et à signer les actes nécessaires pour procéder à l'acquisition d'une surface de la parcelle n° 173 de la section AH en cours de renumérotation, située au lieu – dit « Fougerard Est » à Cours la Ville, pour un montant de 2 250 € soit 15,00 € le m² ; selon l'estimation des domaines.

- **DIT** que la dépense est inscrite à la section investissement du budget primitif 2009 de la commune.

URBANISME – Autorisation donnée à Mr le Maire en vue de déposer une demande de permis de construire pour la réalisation d'un complexe sportif

Le Conseil à la majorité par 22 voix pour et 4 voix contre,

AUTORISE Monsieur le Maire à déposer un permis de construire concernant la réalisation d'un terrain de tennis couvert de deux courts extérieurs ainsi que d'un club house à proximité de la salle de sports.

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces à intervenir.

URBANISME – Autorisation donnée à Mr le Maire en vue de déposer une demande de permis de construire pour l'aménagement des vestiaires du stade de la Croix Dumont

Le conseil à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à déposer un permis de construire concernant l'aménagement des vestiaires du stade de la Croix Dumont

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces à intervenir.

VIDEOSURVEILLANCE – Mise en place d'une commission d'éthique

Le Conseil à l'unanimité

DECIDE la création d'une commission d'éthique composée de 4 personnes et présidée par Mr le Maire

DESIGNE Mme DEVEAUX Annie, Mr LACROIX Henri, Mme BUFFARD Jocelyne et Mr GASCON Frédéric pour siéger au sein de cette commission, dont la mission sera de recevoir les préoccupations des administrés concernant l'installation de la vidéo surveillance sur la commune de Cours la Ville.

FINANCES COMMUNALES

Demande de subvention au titre de la prévention de la délinquance, pour la mise en place d'une vidéo protection

Le Conseil à la majorité par 22 voix pour et 4 voix contre,

AUTORISE Monsieur le Maire au titre de la prévention de la délinquance, article 5 de la loi du 5 mars 2007, de déposer un dossier de demande de subvention, pour la mise en place d'une vidéo protection, pour un coût total de 41 938,39 € T.T.C., à hauteur de 50 %.

DIT que cette somme sera inscrite en recettes, au budget de la commune section d'investissement, opération 104.

Demande de subvention dans le cadre du contrat triennal établi avec le département, pour la mise en place d'une télésurveillance

Le conseil à la majorité par 22 voix pour et 4 voix contre,

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter au titre du contrat triennal passé entre le département du Rhône et la commune de Cours la Ville, une subvention pour la mise en place d'une vidéosurveillance d'un montant de 12 250 €, soit 35 % d'un montant de subvention plafonné à 35 000 €.

DIT que cette somme est inscrite en recettes, au budget de la commune section d'investissement, opération 104.

Demande de subvention auprès de l'A.D.E.M.E. pour l'acquisition d'un véhicule propre

Le conseil à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès de l'Agence de Développement et de la Maîtrise de l'Energie pour l'acquisition d'un véhicule propre dont le coût s'élève à 27 270,42 €

DIT que cette somme sera inscrite en recettes, au budget de la commune.

Acquisition d'un bâtiment en vue de l'agrandissement de la bibliothèque– Subvention au titre du contrat triennal

Le conseil à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter auprès du Président du Conseil Général une subvention au titre du contrat triennal dans le cadre des équipements culturels communaux, programme N° 34, action n° 4.

DIT que cette opération est inscrite en recette d'investissement au Budget 2009 de la commune.

Demande de subvention auprès de l'Etat pour la restauration de mobilier classé au titre des monuments historiques – engagement des travaux

Le Conseil à l'unanimité,

S'ENGAGE à faire réaliser les travaux de traitement sanitaire de la chaire à prêcher et des fonts baptismaux de l'Eglise durant l'année 2009.

DIT que ces crédits sont inscrits à la section d'investissement du budget de l'exercice 2009.

Demande de subvention auprès du Conseil Général dans le cadre du contrat triennal, pour la restauration de mobilier classé au titre des monuments historiques

Le Conseil à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Général au titre de la requalification des cœurs de village, édifices classés ou inscrits, programme n° 32, action n° 7 pour un coût total de 15 000 € H.T., soit 17 940,00 € T.T.C.

DIT que cette recette est inscrite sur le budget primitif de la commune.

Vente d'une coupe de bois

Mr CANET présente la parcelle qui se situe entre la salle des sports et les Ets Moncorgé.

Mme DEGACHE regrette ces coupes de bois.

Mr VERCHERE et Monsieur CABOUX précisent qu'avant chaque coupe de bois, l'avis à des référents ayant fait preuve de leur intérêt à la protection des arbres. Dans ce cas là, cette coupe va permettre d'assainir cette zone et cela en accord avec les riverains.

Le conseil à l'unanimité,

DECIDE de vendre la coupe de bois de 30,87 M3 réalisée sur les parcelles n° 704 et 775 b de la section AD à la Sarl RECORBET et Fils, pour la somme de 18 € le M3, soit 555,66 €,

DIT que cette somme sera inscrite sur le compte 7022 du budget de la commune.

ENVIRONNEMENT – Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable

Mr CABOUX présent le rapport.

Mr BARGE, regrette comme l'avait précédemment souligné Mr GASCON, que la station de traitement du fer et du manganèse, ne soit toujours pas en service.

Mr CABOUX informe que cette station est en cours d'expérimentation depuis 3 mois jusque fin juillet. Après analyse de la DASS, la mise en service pourrait avoir lieu en septembre.

Mr BARGE regrette les nombreux dépassements au niveau de la qualité de l'eau surtout dans le secteur de La Ville.

Mr CABOUX signale que beaucoup d'efforts ont été réalisés au niveau de la qualité de l'eau.

Mr BARGE le reconnaît.

Le Conseil à l'unanimité,

PREND ACTE de la communication du rapport annuel 2008 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable, qui sera mis à la disposition du public dans les conditions prévues à l'article L 1411-13 du Code Général des Collectivités Territoriales.

COMMUNICATIONS DES ELUS

Mr Le MAIRE

→ **MARCHE PUBLIC** : le Marché à procédure adapté relatif à la construction d'un complexe tennis est lancé depuis le 04 juin dernier. La date limite de réception des offres est fixée au 15 juillet 2009 à 17h. Un groupe de travail, composé des membres de la Commission d'appel d'Offres, se réunira pour l'ouverture des plis le 16 juillet à 16h.

→ **CONTRAT DE MAINTENANCE ET ENTRETIEN** : signature le 10 juin dernier d'un contrat pour la maintenance et l'entretien des défibrillateurs avec la société D-Fibrillateurs

→ **ACHAT TERRAIN BOUZID** : Signature le 11 juin dernier pour l'achat du terrain Bouzid (terrain de l'ancienne ferme Poizat) d'un montant de 46 360€ (sans les honoraires)

→ **OPAC** : le Directeur par Intérim de l'OPAC 69 est venu présenter les projets de démolition sur Cours La Ville :

- résidence L'Isle : travaux en cours, fin travaux en octobre
- résidence Fougerard 2 : travaux en cours, fin travaux en octobre
- Résidence Fougerard 1 : travaux de démolition prévus au 2^{ème} trimestre 2010.

La démolition de la Résidence Mardore en 2008 a libéré un foncier de 2 400 m² propice à un programme privé de maisons individuelles. Idem pour Fougerard 2.

Fougerard 1 donnera lieu à un programme social de moyenne importance (14 logements environ), en individuels locatifs et en accession à la propriété.

Le terrain de la résidence de L'Isle sera peut être acheté par la commune dans un objectif de continuité du lotissement Coubertin.

→ **MAISON PLURIDISCIPLINAIRE DE SANTE** : Monsieur le Maire rappelle son rôle de médiateur entre les différents protagonistes que sont la SAIEMVC, HBVS et M. Alain MERCIER. Il reste prudent quant à une date d'achat de la maison Mercier. Il précise qu'un premier protocole d'accord devait intervenir courant février mais que ce dernier n'a pu aboutir.

Cependant, il rappelle qu'à sa demande, l'architecte a déjà rencontré l'ensemble des professionnels de santé, intéressés pour s'installer dans ces locaux, afin qu'il prenne en compte leurs desideratas au niveau de l'aménagement des locaux.

→ **INTERMARCHÉ** : le permis de construire relatif à l'agrandissement du Garage du stade a été accordé, début mai. Le permis de construire pour Intermarché, déposé en mai est en cours d'instruction, le délai peut aller jusqu'à 6 mois. Néanmoins, il est intervenu pour que le délai d'instruction des services de l'Etat soit plus court.

→ **Projet de vente de la maison située Rue de Charlieu** – Suite à la visite du directeur par intérim de l'OPAC Monsieur le Maire lui a proposé la vente de cet immeuble qui nécessite de gros travaux.

→ **LOCAUX TECHNIQUES** : le déménagement dans les nouveaux locaux a eu lieu.

→ **HORAIRES LA POSTE** pendant les congés : Du 20 juillet au 29 août bureau de Cours La Ville ouverts du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h30 à 17h le samedi de 9h à 12h. (horaires habituels : 8h30 12h et 14h 17h)

→ **INFORME des nombreux remerciements des associations** pour le versement de subventions

Mme DEVEAUX

→ **BOURSES AU PERMIS DE CONDUIRE** : 3 jeunes, conseillés par la mission locale, de Cours La Ville bénéficient actuellement de cette aide au permis. La Commission Administrative a statué sur ces choix qui se sont portés sur Melle Jennifer DUCRAY, Mr Brayon SCHMITT et Mr Anouar GHEBRID. Les conventions ont été signées entre les différents protagonistes.

En contre partie de cette aide de 500 € versée directement à l'auto école, ces jeunes travaillent 1,5 semaines dans les différents services de la commune.

→ **EMPLOIS SAISONNIERS** : sur les 43 demandes, 13 jeunes ont été recrutés pour intégrer les services de la mairie cet été. La commission administrative a statué sur ces choix en fonction des critères établis : âges, participation dans la vie associative, jeunes sapeur pompier... A l'unanimité 5 garçons et 8 filles ont été recrutés sur des périodes de 15 jours.

Ces jeunes seront reçus par le maire samedi 20 juin afin leur faire part de ses recommandations.

Au Lac des Sapins, sur les 69 demandes 19 jeunes ont été retenus dont 1 de Cours La Ville.

→ **COMMISSION SOCIALE** : du 4 juin dernier a été l'occasion d'évoquer l'ensemble des initiatives mises en place au cours de l'été 2009. Entre autres, les sorties familiales pour les familles n'ayant pas les moyens de partir auront lieu les 25/07, 07/08, 13/08 et 29/08 prochains et la carte de 10 entrées piscines gratuites pour les enfants qui ne partent pas. Ces mesures s'évaluent en fonction de critères familiaux, financiers et sociaux.

→ **LIEN SOCIAL** : est reconduit cette année. Un courrier d'information a été adressé à l'ensemble des partenaires (médecins, pharmaciens, aide à Domicile...) ; un communiqué de presse est paru. Un registre pour l'inscription des personnes vulnérables est à la disposition des administrés en Mairie.

→ **LISTE ASSISTANTES MATERNELLES AGREES** disponible auprès de Mme DEVAUX.

→ **CCAS** : ses actions se sont essentiellement portées sur l'aide au paiement des factures gaz. Ces aides sont attribuées à l'unanimité des membres présents.

→ **FLORENTIN** : une nouvelle plaquette, sponsorisée par les partenaires tels que : Ambulance, Mutuelle..., est en cours de réalisation.

Mr LACHIZE

→ INFORME que :

- suite aux travaux d'enfouissement des réseaux aériens (France Télécom, Basse tension électricité) réalisés en 2007, rue de l'Egalité, rue G. Clemenceau jusqu'à la rue de Charlieu,
- suite au changement des canalisations principales d'eau potable et au remplacement des branchements plomb pour une mise en conformité par le Syndicat Rhône Loire Nord,

La chaussée de ces rues sera refaite à neuf par un goudronnage enrobé début juillet.

Mr VERCHERE remercie Mr LACHIZE pour son implication dans ces dossiers d'urbanismes complexes.

→ La Place de la Gare sera ensuite refaite, ainsi que les trottoirs, depuis la rue de la république jusqu'au stop de la rue de Lyon et jusqu'au début de la rue de Verdun.

Les travaux débiteront après les investigations des réseaux d'eaux usées et pluviales et de la rivière le Breuil qui chemine dessous. Si tout va bien la rénovation de ces carrefours sera réalisée à l'automne.

→ **DECHETTERIE** : la réouverture c'est bien passée. Le 1^{er} jour, plus de 100 voitures se sont présentées. Il est noter un problème de garde corps trop élevé. Une étude va être réalisée pour envisager d'autres possibilités.

Mr LACHIZE précise que seulement l'électroménager des particuliers est accepté. Les professionnels doivent passer par leur filière.

→ **Barrage du BERTHIER** :

Lors du Conseil Municipal de décembre 2008, était annoncé la vidange décennale du barrage, celui-ci étant classé par le préfet « intéressant la sécurité publique ».

De ce fait, le cadre réglementaire et législatif doit être respecté notamment le dossier d'autorisation de vidange de la retenue dans le cadre de la loi sur l'eau du 30 décembre 2006.

La commune a confié au cabinet Coyne et Beylier, la réalisation du dossier d'incidence sur le cours d'eau, l'étude des impacts sur le milieu aquatique et analyses physico-chimiques en aval de la retenue.

Le barrage a été construit en 1934 d'une superficie de 2 ha, avec une contenance de 95 000 m³ d'eau ramenée à 75 000 m³ suite à la dernière vidange. La hauteur des fondations est de 23 mètres, la longueur en crête de 144 mètres, largeur en crête 1.60 mètres et s'appuie sur une fondation rocheuse au centre et rive gauche. Tandis que la rive droite serait fondée sur des matériaux meubles.

Le maître d'œuvre propose après concertation avec la Mairie, la D.D.A.F (Direction Départementale de l'Agriculture et des Forêts) et la Société de Pêche la vidange complète fin août, début septembre, d'une durée minimum de 6 jours selon les aléas climatiques. La réalisation des travaux éventuels de septembre à janvier si nécessaire et le remplissage progressif en février 2010 de 11 jours minimum, en maintenant le débit réservé à l'aval.

Mr VERCHERE précise qu'en fonction du montant des travaux à réaliser il faudra se prononcer sur les suites à donner.

Mme VERNAY

→ Informe que les finances communales se portent bien.

M. VERCHERE remercie les élus et le personnel pour leur bonne gestion, notamment pour les nouveaux marchés signés : copieur (-70%) et tickets restaurant (-90%).

Mr CABOUX

→ **ECOLES :**

– Informe que la remise des dictionnaires aux 56 élèves de CM2 a eu lieu lundi 16 juin en présence des chefs d'établissements et des parents d'élèves.

– Suite à la mise en place obligatoire du service d'accueil lors de la grève des enseignants le 29/01/09, une compensation financière de 391,95€ a été versée à la Mairie.

– A la rentrée de septembre, mise en place d'un fruit à la récréation. Un fruit par semaine sera distribué aux élèves de maternelle et primaire. 50% de la facture est prise en charge par l'Etat (financement européen).

– Pendant les vacances différents travaux d'entretien seront réalisés dans les écoles.

– La kermesse du Collège Ste Marie et de l'Ecole St Charles aura lieu le 20/06 celle de l'école Léonard de Vinci, Amicale Laïque le 27/06.

→ **TOURISME :**

- Compte de résultat de l'office de Tourisme de Cublize, Triathlon exclu : Produits 392 740 €, charges 391 153 €.

- Etude pour la mise en place d'un circuit touristique pédestre à Cours La Ville avec GPTO (GPS) axé sur le patrimoine textile.

→ **VOL** de jardinières fleuries. La Mairie a déposé une plainte en gendarmerie. Le coupable ayant été retrouvé, il a été sommé de remettre les jardinières en place.

→ **PARCS** : suite à l'orage et aux forts coups de vents du 21 mai dernier, des travaux de sécurisation sont en cours de réalisation au Parc du Florentin, vers le Collège Brossette et au Parc Winslow.

M. CABOUX remercie le personnel de la voirie et des espaces verts pour le travail réalisé.

→ **VENTE DE COUPES DE BOIS** : lancement d'un appel d'offres à St Romain les Atheux le 25 juin pour une coupe de 103 arbres sur une parcelle de 0.79ha se trouvant à proximité du Col du Pavillon.

→ **FETE de COURS LA VILLE** : les 3, 4 et 5 juillet, M. CABOUX donne le programme des différentes manifestations organisées puis lance un appel aux bénévoles pour l'association COURS LA VILLE ANIMATION qui manque de volontaires.

Mr VERCHERE remercie Cours La Ville Animation pour son action et son aide à la pérennisation de la fête de Cours.

Mme MANARY

→ **BIBLIOTHEQUE** : La rencontre annuelle des bibliothèques du secteur a eu lieu cette année dans nos locaux de Cours la Ville, mardi 16 juin 2009, et a réuni les bibliothécaires d'Amplepuis, Cublize, Ronno, Saint Jean la Bussière, Thizy et Cours la Ville et des représentantes de la Médiathèque Départementale du Rhône.

Chacune a pu présenter sa bibliothèque et les différentes animations proposées, le thème choisi cette année : "Blogs et sites de bibliothèques" a permis de présenter le blog de notre bibliothèque.

<http://bibcourslaville.canalblog.com/>

→ **BULLETIN MUNICIPAL** : le prochain sera distribué dans le courant de l'été. Un meilleur système de distribution va être trouvé. Mr VERCHERE précise qu'une solution est recherchée en collaboration avec La Passerelle et les Associations.

Mme MANARY remercie Justine MERCIER et Marianne ARTHAUD pour leur contribution à la réalisation de ce bulletin.

→ **PLAN DE COURS LA VILLE** : un nouveau plan de COURS LA VILLE, sponsorisé par les entreprises locales, va bientôt être disponible.

Mr LACROIX

→ **DEFIBRILLATEURS** : acquisition de 2 défibrillateurs pour la piscine et la salle des sports. La société D-Fibrillateur a accepté de venir faire une démonstration gratuite à laquelle 6 personnes ont assisté.

→ **SECURITE** : deux poteaux d'incendie vont être changés : rue du 8 mai et quartier de l'Isle.

→ **SERVICES TECHNIQUES** : un véhicule électrique est à l'essai.

Mme SADOT

→ **COMMERCES CHANGEMENT DE PROPRIETAIRE** : Pizza Gourmande, Proxi et Shopi.

→ **INFORME** qu'une soirée assiette anglaise proposée par les commerçants a lieu ce soir.

→ Pour garder une ville commerçante, **INVITE** la population à fréquenter ses petits commerces.

Mr GEAY

→ **ANNONCE** que l'employé municipal affecté à La VILLE s'est vu doté d'un nouveau véhicule, ce dernier est équipé d'un crochet d'attelage et d'une remorque.

→ **LOCAL DES CHASSEURS de La Ville** : peinture entièrement refaite sur les murs extérieurs et raccordement des eaux de pluie du toit du local au réseau d'eau pluviale. Inauguration le samedi 27 juin.

→ **FAUCHAGE DES ABORDS DES CHEMINS** : le fauchage des abords des chemins est en cours de réalisation et doit se terminer cette semaine.

QUESTIONS DIVERSES

→ **Mme DEGACHE** revient sur l'intérêt des caméras en précisant que la présence des gendarmes demeure le meilleur moyen de prévention et de répression.

Mr VERCHERE indique que les caméras ne règlent pas tout mais sont un plus pour la protection des sites et jouent un rôle préventif.

Mme DEGACHE pense qu'une présence plus massive de la part de la gendarmerie sur le terrain serait aussi dissuasive.

M. VERCHERE rappelle que la Gendarmerie est beaucoup plus présente que par le passé, qu'il est nécessaire que la population fasse également remonter soit auprès de lui ou de la gendarmerie les faits délictueux constatés. En effet, cela lui permet lors de ses entretiens avec le Lieutenant de Gendarmerie de donner des informations. D'ailleurs, certaines arrestations et condamnations qui ont eu lieu ces derniers mois sont issues des informations que des habitants lui avaient fait part et qu'il a retransmis à la Gendarmerie sous couvert d'anonymat.

→ **Mme CHAVANY** demande s'il serait possible d'instaurer une zone bleue de stationnement devant chez les commerçants

M. VERCHERE précise que dans le cadre du contrat triennal cette proposition sera étudiée. Cependant, il conseille aux commerçants et aux personnes travaillant dans les banques d'éviter de se garer devant leurs boutiques ou leurs établissements.

La séance est levée à 22h20



Le Député - Maire
Patrice VERCHERE